

## Conseil d'école du 8 décembre 2020

### Etaient présents

**Les enseignants :** Mmes ROUXEL, HEBERT, GARCIA, STEPHAN, NEVEU, DESRUES, BERNARD, ALLAIN-DIEULANGARD, EL HIMER et M. SARASIN

**L'équipe municipale :** Mme DOUCHY responsable et coordinatrice pôle jeunesse

M. CABARET, élu municipal et M. LEGAGNEUR, maire de Nouvoitou

**Les représentants de parents :** Mmes RABAUX, FURON, LUCAS-DRONEAU, RENAI-LEVACHER, MOUISEL, HERAULT, MM. BARRY et HELPIQUET

### Etaient excusés

*La jauge au sein de la salle du conseil étant limitée à 24 personnes maximum en raison du protocole sanitaire, certaines personnes ne sont donc pas venues.*

**Les enseignants :** Mmes LE DEVEDEC, PAIRIER, ARTZNER, FLEHO et PRAMOTTON

**Les membres du RASED :** Mme GAGLIONE-JONARD psychologue scolaire, Mme LORINQUER maîtresse E

**Les représentants de parents :** Mmes GALLERNE, DENIS, POURIN, BIGOT et LEBOUVIER

**M. VINCOT, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de CESSON**

- Vote du procès-verbal du conseil d'école du 17 novembre : (seules les personnes présentes au premier conseil d'école peuvent voter)

→ 14 **votes pour** – 7 **abstentions** – 0 **vote contre**

## **1. Articulation des temps scolaires et périscolaires, portail familles et règlement de l'école**

- Remise du règlement intérieur de l'école

Une modification a été apportée concernant la sortie des élèves :

**En maternelle**, l'accueil et la remise des enfants se fait aux parents dans les classes. En cas de retard à la sortie, l'enfant ne peut pas rester sous la responsabilité de l'enseignant qui a terminé son service et devra être confié au service périscolaire : les parents s'engagent obligatoirement à fournir à la mairie toutes les informations (notamment PAI) nécessaires à l'éventuelle prise en charge de leur enfant le cas échéant sur le portail familles.

**En élémentaire**, l'accueil se fait dans la cour. Seuls les enfants franchissent le portail. A partir du CP, les élèves peuvent sortir à 12h et 16h30 sans être accompagnés. **En cas de retard et sans autorisation des parents pour confier l'enfant au périscolaire, l'enfant attend seul devant l'école.**

- Vote concernant le règlement de l'école

→ 21 **votes pour** – 0 **abstentions** – 0 **vote contre**

- Portail familles : Certaines familles ont eu des majorations en novembre lorsque leur enfant était absent pour cause de test covid.

Cela sera revu par la mairie, en lien avec l'école.

## **2. Locaux scolaires, sécurité et protocole sanitaire**

Exercices de sécurité (intrusion, confinement, évacuation dans le cadre du Projet Particulier de Mise en Sûreté et incendie) au sein de l'école :

L'école a réalisé un exercice incendie en période 1 (évacuation des locaux). Prochainement un autre exercice sera réalisé dans le cadre du Projet Particulier de Mise en Sûreté. Nous attendons la livraison des locaux pour mettre à jour le PPMS et faire l'exercice.

Allier les exigences du protocole sanitaire et celles du plan vigipirate renforcé :

**Entrée et sortie des élèves :**

- L'ouverture du portail à 12h et 16h30 est souvent tardive ou oubliée côté maternelle, personne ne vient ouvrir parfois pendant 15 min surtout le jeudi et vendredi. Est-il prévu une action concernant l'accès à l'entrée des maternelles ? (Terrain glissant et boueux surtout avec l'arrivée de l'hiver)

Le grand portail blanc n'est pas prévu pour être un accès piéton donc est effectivement peu praticable et source de danger. Avec le protocole sanitaire, il a permis de diviser par deux le nombre de personnes empruntant le portillon noir, « entrée officielle » mais ce n'est pas une solution sur le long terme et les travaux de l'ALSH qui commenceront en janvier bloqueront cet accès.

→ Proposition de l'équipe enseignante :

L'entrée des maternelles ne peut pas être décalée dans le temps car il faut un adulte au portail et enseignantes et ATSEM de maternelle doivent impérativement être dans les classes.

Il est possible de diviser par deux le flux d'élèves en faisant **entrer et sortir les élèves du CE2 au CM2** (4 classes sur 8 en élémentaire) ainsi que des classes maternelles **par le grand portail blanc en bas de l'école.** Les enseignants des classes de CE2/CM1/CM2 assureraient le service de surveillance de 8h20 à 8h30.

→ La mairie ayant par le passé expérimenté cette double entrée craint que les familles déposent en voiture leur enfant en bas alors que ce n'est pas sécurisé (pas de dépose-minute, piétons et voitures se croisant) et il y aurait beaucoup de croisements de piétons sur le trottoir qui longe l'école ainsi qu'un peu dans l'école, ce qui est aussi à éviter dans le cadre du protocole sanitaire.

La mairie peut ajouter un deuxième portillon à l'entrée principale (à gauche des boîtes aux lettres) pour permettre aux maternelles et aux élémentaires de passer en même temps.

**Sortie des parents et sens unique de circulation :**

- Le portail blanc à côté de la garderie des élémentaires est-il ouvert toute la journée ?  
- Nous avons remarqué que le sens de circulation dans l'enceinte de l'école n'est pas toujours respecté. Quelles actions pouvons-nous mettre en place ?

Il n'y a pas de personnel ni communal ni enseignant disponible pour fermer le petit portail blanc en bas vers 8h40. La directrice ferme généralement le lundi et le mardi mais tardivement. Effectivement, le sens de circulation n'est pas respecté de tous.

→ Proposition :

Le petit portail blanc sera fermé dès 8h30 par Mr Sarasin pour répondre aux exigences du plan vigipirate. Les parents qui ne seraient pas encore sortis de l'école repasseront alors par le portillon noir (entrée principale) sans risque de croiser d'autres personnes puisqu'il n'y a plus d'entrée après 8h30 (ou à la marge pour les retardataires). Il en sera de même à 14h.

**Abords de l'école :**

- Incivilités aux abords de l'école : les parents ne respectent pas les stationnements et se garent un peu partout. Certains véhicules circulent très vite aux abords de l'école.  
- Pas de passage piéton marqué ? En effet, il y a beaucoup de trafic le matin.  
- Container à verre peu sécurisant sur le chemin des écoliers.  
- Serait-il possible d'installer une poubelle sur le parvis de l'école ?

La poubelle a été installée par la mairie devant l'école.

→ Une information sera distribuée via le cahier de liaison de l'ainé de chaque famille sur les entrées et sorties de l'école, la circulation aux abords de l'école (vitesse, dépose-minute et stationnement) et les travaux de l'ALSH.

Le container à verre relève de Rennes métropole. Il est envisagé de mettre une protection métallique autour du container.

L'entrée du lotissement et la sécurisation de cette zone (passage-piéton, ralentisseur) est à l'étude. Cela se fera quand l'enrobé sera refait après la fin des travaux du lotissement.

## **Travaux, aménagements réalisés, prévus et à prévoir :**

### Nouveau bâtiment :

- *Y a-t-il une rampe d'accès aux nouvelles classes (accès handicapé) ?*

L'entrée principale au nouveau bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. La commission de sécurité est passée le mercredi 2 décembre pour contrôler le bâtiment.

L'emménagement dans ces locaux (classe de CE2, autre classe pour l'ALSH provisoirement, bureau de direction et salle des maîtres) se fera pour la rentrée de janvier.

L'utilisation des divers locaux (nouveaux et anciens) sur les différents temps (scolaires, périscolaires et vacances) fait l'objet d'un dialogue mairie/école pour optimiser leur utilisation (préfa, ancien bureau de direction...).

### Construction de l'ALSH :

En janvier débuteront les travaux de construction de l'ALSH (cour maternelle et salles bleues non accessibles), ils dureront 10 mois environ.

La municipalité et l'école se concertent pour limiter les désagréments et difficultés engendrés par ces travaux notamment sur la question de la récréation des maternelles :

- Les élèves de maternelle feront leurs récréations sur la moitié du plateau (+ accès à une partie de l'aire de jeux) sur lequel sera transféré le garage à vélos le temps des travaux ainsi que les bacs à sable, la zone réservée aux maternelles sera délimitée par une ligne jaune peinte au sol (en attendant un climat favorable pour peindre, des délimitateurs de chaussée seront installés par les services techniques).
- Les élèves d'élémentaire passeront plus de temps en récréation sur la cour du bas. Une réflexion sera engagée avec la mairie (avec propositions par les élèves) pour refaire des marquages de jeux de cour dans cette zone.
- L'accès aux toilettes de la salle jaune (entrée garderie du matin) sera conservé.

La cour de maternelle sera plus petite (environ 30 m<sup>2</sup>), il faudra voir à l'avenir ce qui pourra être fait pour que les maternelles aient suffisamment d'espace pour faire du vélo et jouer dehors.

L'ALSH permettra d'accueillir les enfants en périscolaire et en accueil de loisirs vacances et mercredis. La salle de motricité sera également utilisée.

Le partage de locaux scolaires et extra-scolaires continuera à être ponctuellement mis en place selon les besoins de l'école, du périscolaire et de l'ALSH. Il sera peut-être possible d'utiliser les locaux de l'ALSH sur le temps scolaire si des demandes bien spécifiques sont faites par les enseignants (musique par exemple).

La mairie est consciente que ces travaux impactent sur la cour de la maternelle mais lors de la réflexion sur lieu d'implantation, l'étude des différents avantages et inconvénients (coût d'un nouveau terrain, proximité directe avec l'école publique, bâtiments existants) le choix a été fait de rester sur le site actuel.

Le trottoir en haut de l'école qui est actuellement sécurisé pour permettre de remonter la rue du Chêne Centenaire sera fermé, il y aura un aménagement de l'autre côté de la rue pour sécuriser le trottoir.

### **Autres contraintes sanitaires :**

Désinfection : La mairie désinfecte les points contacts deux fois par jour (poignées, interrupteurs, lavabos et WC) mais ne peut pas désinfecter le matériel touché fréquemment par les élèves en classe.

La désinfection du matériel partagé sur temps de classe est difficile. L'Education Nationale a fourni en septembre un paquet de lingettes désinfectantes par classe mais actuellement il n'y a pas d'autre livraison prévue.

L'équipe enseignante demande à la mairie si elle pourrait fournir des lingettes désinfectantes aux classes pour la désinfection rapide de matériel partagé (exemple : stylo du TBI) et du mobilier en cas de rendez-vous avec les familles.

→ La mairie peut mettre à disposition des classes des lingettes lavables avec spray virucide.

Lavage des mains : Très coûteux en temps avec un lavabo par classe, il est difficile de contrôler si ce lavage est bien effectué pour chacun, d'autant plus quand le lavabo n'est pas dans la classe.

Serait-ce envisageable d'avoir un distributeur de gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment élémentaire principal ?

→ La mairie peut fournir un distributeur, notamment pour les plus grands élèves capables d'utiliser le gel sans risque, sous la surveillance de l'enseignant.

Aération des salles toutes les deux heures : Avec l'arrivée du froid, les températures des classes vont souvent être fraîches, il faudra prévoir des sous-pulls et autres vêtements chauds pour vos enfants.

Il y a également un souci de chauffage dans les classes de CP et la classe de CE1 de Mme Rouxel, les services techniques recherchent les causes du problème.

Les parents demandent à être informés pour pouvoir adapter les vêtements de leur enfant en cas de problème de chauffage.

### **3. Questions diverses des parents d'élèves**

- Y a-t-il toujours un problème de place concernant les couchages de maternelle ?

Actuellement, sur les 54 places en rez-de-chaussée et les 17 places sur la mezzanine, 8 couchages sont libres mais 4 ou 5 PS ne viennent pas encore l'après-midi et 5 TPS viendront toute la journée à partir de janvier.

Le nombre de couchages est toujours juste. Il faudra étudier les possibilités au fur et à mesure des présences supplémentaires d'élèves à la sieste.

- Pouvez-vous nous faire un retour sur l'état des lieux du matériel informatique de l'école qui a eu lieu le 24 novembre ?

Mme MASSON enseignante référente au numérique préconise la définition collective des besoins en numérique de l'équipe enseignante afin de décider quel type de matériel est à acheter et propose par exemple l'achat de classes mobiles de tablettes et/ou d'ordinateurs portables.

Les enseignants réfléchissent aux besoins prioritaires de l'école pour que la mairie puisse déposer un dossier de demande de subvention pour un équipement informatique de l'école (ordi fixes, ordi portables, tablettes). La commune rappelle qu'il est important que l'équipe enseignante définisse en amont son projet et ses besoins en termes de matériel informatique afin que l'on puisse avoir une vision claire sur l'achat du matériel numérique sur plusieurs années.

Les parents s'inquiètent pour les CM2 qui ne peuvent pas faire d'informatique ni à l'école, ni à la médiathèque et qui risquent d'être pénalisés l'an prochain en 6<sup>ième</sup>. Les enseignants vont s'organiser pour que les créneaux informatiques à la médiathèque d'ici la fin d'année scolaires servent prioritairement aux élèves de cycle 3.

- Vous nous avez indiqué que l'accord sur les 4 jours d'école par semaine prenait fin. Comment envisagez-vous la suite et avec quelle concertation ?

Les représentants de parents d'élèves peuvent réaliser un sondage auprès des familles (framaforms par exemple), le lien peut être diffusé via le cahier de liaison et/ou mail aux familles par l'école.

- Rester sur les horaires actuels (4 jours)
- Revenir à 5 matinées de classes (8h30-12H y compris le mercredi) avec des après-midis se terminant plus tôt (la difficulté pour la mairie étant d'organiser et de financer des activités périscolaires pour les enfants qui restent de 15h à 18h30)